

# المعمد العاليي للدراسات التكنولوجية براحس Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Radès

### Département des Sciences Economiques et de Gestion

DEVOIR DE SYNTHESE			
<b>ECUE</b> : Introduction à la Fiscalité			Classe(s): L1AA-L1MK
			Documents autorisés : ☐ Oui ☐ Non Calculatrice autorisée: ☐ Oui ☐ Non
<b>Date</b> : 06/2013	<i>Durée :</i> 1h30mn	Nombre de pages : 2	Calculatrice autorisee: \( \subseteq \text{Out} \) \( \subseteq \text{Non} \)

## **Exercice 1: Taxe sur la Valeur Ajoutée (7 points)**

Une entreprise commerciale, assujettie totale à la TVA au taux de 18%, a effectué <u>au cours du</u> <u>mois d'avril 2013</u> les opérations suivantes :

**01/04**: Livraison de marchandises, facture HTVA: 25000<sup>D</sup>, Remise 15%, le client verse 10000<sup>D</sup> à la réception et le reste par acceptation d'une traite à 60 jours.

**04/04**: Réception de marchandises, facture TTC: 3127<sup>D</sup>.

**08/04**: Vente au ministère de l'intérieur de marchandises pour une valeur de 5000 <sup>D</sup>HTVA payement 40% au comptant et le reste dans 3 mois. Le ministère a prélevé la retenue à la source conformément à la législation.

15/04 : Vente à un client tunisien installé en France pour un montant de 30000 DHTVA.

**20/04** : Importation de marchandises soumises à la TVA : valeur en douane  $10000^D$  et droits de douane :  $3000^D$ .

**25/04**: Livraison de 8000<sup>D</sup> HTVA de marchandises à une entreprise non assujetti à la TVA.

**29/04**: Cession d'une machine au prix de  $80000^{D}$ . Cette machine a été acquise en juin 2010 pour une valeur de  $45000^{D}$  HTVA 18%.

### Travail à faire :

- 1. Liquider la TVA du mois d'avril 2013, sachant que le crédit de TVA du mois de mars 2013 est de 4000<sup>D</sup>. (6 points)
- 2. Quelle est la date limite de dépôt de la déclaration de TVA. (1 point).

### Exercice 2 : Impôt sur les Sociétés (13 points)

La société NBL est une société anonyme. Elle est partiellement exportatrice. En 2012, son chiffre d'affaires HTVA 18% s'est élevé à 5 000 000<sup>D</sup> dont 30% à l'exportation.

Son résultat comptable avant impôt de l'exercice 2012 s'élève à 800 000<sup>D</sup>, il a été déterminé compte tenu des éléments suivants :

- 1) Amendes pour infraction au code de la route : 250<sup>D</sup>.
- 2) Taxes de voyages d'affaires effectués par le PDG à l'étranger : 300<sup>D</sup>.
- 3) Une voiture de tourisme d'une puissance fiscale de 10 CV a donné lieu aux charges suivantes :
  - Dotation aux amortissements : 10000<sup>D</sup>
  - Vignette: 320<sup>D</sup>
  - Entretien et réparation : 800<sup>D</sup>
  - Carburant: 1200<sup>D</sup>
- 4) Le PDG de la société a organisé un dîner dans un restaurant pour sa famille pour fêter la réussite de son fils au baccalauréat. Montant de la facture : 280<sup>D</sup>.
- 5) La société met à la disposition de ses employés un minibus, d'une puissance fiscale de 12 CV, pour leur transport. La charge annuelle (entretien, amortissement et vignette) se rattachant à ce minibus est de 15000<sup>D</sup>.
- **6)** La société a reçu des dividendes d'une société de capitaux d'une valeur de 25000<sup>D</sup>.
- 7) La société a cédé 5000 actions A cotées en bourse acquises en 2009 à 15<sup>D</sup> et cédées à 18<sup>D</sup>.

#### Travail à faire :

- 1. Déterminer le résultat imposable de la société NBL pour l'exercice 2012. (7 points)
- 2. Déterminer le montant de l'IS dû en 2012 compte tenu du minimum d'impôt. (Taux de l'IS = 30%) (2,5 points)
- 3. Sachant que le résultat imposable au titre de l'année 2011 est de 210 500<sup>D</sup>, calculer le montant d'un acompte provisionnel dû en 2012. (1,5 points)
- 4. Sachant que:
  - la société dispose d'un certificat de retenue à la source (non imputée sur les
  - acomptes provisionnels) de 8200<sup>D</sup>,
  - la date de l'Assemblée générale ordinaire est le 10 février 2013

Calculer le montant de l'IS à payer ou du crédit d'impôt à reporter tout en précisant la date limite du dépôt de la déclaration de l'IS de l'année 2012 ainsi que son caractère (provisoire ou définitif). (2 points).

**Bonne chance**